



Prix de vente

Les prix affichés sont nets hors frais notariés, d'enregistrement et de publicité foncière.

Honoraires sur les ventes

Honoraires de transaction : barème à compter du 23 Janvier 2018

Les honoraires de transaction sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat.

Prix de vente	Honoraires TTC
Moins de 100 000 €	10 % du prix de vente avec un minimum de 5 000 €
De 100 001 à 150 000 €	Somme forfaitaire de 12 000 €
De 150 001 à 200 000 €	Somme forfaitaire de 13 000 €
De 200 001 à 250 000 €	Somme forfaitaire de 14 000 €
De 250 001 à 300 000 €	Somme forfaitaire de 15 000 €
De 300 001 à 330 000 €	Somme forfaitaire de 17 000 €
De 330 001 à 360 000 €	Somme forfaitaire de 20 000 €
De 360 001 à 400 000 €	Somme forfaitaire de 23 000 €
De 400 001 à 450 000 €	Somme forfaitaire de 25 000 €
Au-dessus de 450 000 €	Somme forfaitaire de 30 000 €

Evaluations : Gratuite

Locations – Barème à compter du 23 Janvier 2018

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixte régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

Rémunération de l'agence qui se livre ou prête son concours à la location d'un bien :

- Honoraires location : Visite du logement, constitution du dossier. **10 € TTC / m²** de surface habitables
- Honoraires rédaction de bail : **3 € TTC / m²** de surface habitables

Dépôt de garantie :

1 mois de loyer hors charges

Honoraires pour les autres baux :

- **professionnels et commerciaux** : 10% HT du loyer triennal, à la charge du locataire.

Prestations particulières : Barème à compter du 23 Janvier 2018

Baux autres que habitation et ceux régis par la loi du 06/07/89 : 600 euros à partager par moitié entre le locataire et le propriétaire